

Procédure de signalement d'incivilité, de harcèlement, de discrimination, de racisme et d'inconduite et violence à caractère sexuel



Institut de recherche en immunologie
et en cancérologie



Politique contre le harcèlement de l'Université de Montréal

La [Politique contre le harcèlement](#) s'applique à l'ensemble des membres de la communauté de l'Université de Montréal, dans les milieux d'études ou de travail, ainsi qu'aux tiers qui sont en relation avec ces membres. Elle s'applique à ces personnes dans le cadre de l'exercice de leurs activités à l'Université, sans égard au lieu où se produit la situation.

- L'Université de Montréal considère que toute forme de harcèlement porte atteinte à la dignité et à l'intégrité physique ou psychologique de la personne harcelée.
- Le [Bureau du respect de la personne](#) est le guichet unique pour accueillir toute personne affectée par un incident de harcèlement. Son équipe peut offrir de l'écoute, des conseils et de l'information sur les options disponibles face à la situation.
- Toute personne en autorité saisie d'une situation de harcèlement doit aussi prendre les moyens raisonnables pour faire cesser ce harcèlement. Les dossiers de harcèlement doivent être traités de manière à en respecter le caractère confidentiel.

Source : Bureau du respect de la personne de l'Université de Montréal

Liens utiles

- [Politique contre le harcèlement de l'Université de Montréal](#)
- [Politique pour combattre les violences à caractère sexuel](#)
- [Procédure de traitement des signalements et des plaintes formelles en matière d'incivilité, de harcèlement, d'inconduite et de violence à caractère sexuel](#)

Signalement d'incivilité, de harcèlement, de discrimination, de racisme et d'inconduite et violence à caractère sexuel

SIGNALEMENT

Si vous avez des craintes d'un danger imminent pour votre santé et votre sécurité, ou encore pour celle d'autres personnes de votre entourage, veuillez communiquer directement avec le Service de la sécurité du centre où vous êtes. Ou appelez le 911.

Étapes à suivre

- 1. Assurez-vous d'être en sécurité.** Restez calme et si possible, éloignez-vous de la situation. S'il le faut, appelez la sécurité ou le 911.
- 2. Parlez-en.** Il est difficile de faire face seul(e) aux répercussions psychologiques et physiques d'un comportement de harcèlement ou de violence à caractère sexuel. Consultez les professionnels du Bureau du respect de la personne qui sauront vous écouter sans jugement, vous accompagner et vous proposer des solutions pour mettre fin à la situation qui vous affecte.* Si vous préférez, parlez-en à quelqu'un de la Faculté (professeur, directeur de département ou d'école, vice-décanat).
- 3. Documentez.** Si possible, notez les détails : date, heure, endroit, nom des témoins, gestes posés, mots prononcés, vos sentiments, vos réactions, à qui vous en avez parlé, etc. Conservez toute information pouvant servir de preuve.
- 4. Signalez.** Nous vous suggérons de déclarer la situation en appuyant sur le Bouton rouge ci-dessus; il vous permettra d'envoyer un courriel de signalement au Bureau du respect de la personne, où il y sera traité de manière indépendante et confidentielle. Indiquez le plus de détails possibles tels :
 - Date de l'incident
 - Nom des personnes impliquées
 - Location exacte (ex. : numéro de salle et nom du pavillon)
 - Nature de l'incident
 - Si c'est vous qui avez vécu l'incident ou quelqu'un d'autre
 - Cours/stage/atelier/réunion dans le cadre duquel l'incident s'est produit

Vous pouvez aussi contacter directement le Bureau du respect de la personne au 514-343-7020 ou via respect@umontreal.ca.

* Note : Toute personne qui croit être victime d'une situation d'incivilité, de harcèlement, d'inconduite ou de violence à caractère sexuel, qui veut consulter quelqu'un à cet effet ou qui a des renseignements à fournir à ce sujet peut s'adresser au Bureau du respect de la personne, et ce, sans nécessairement poursuivre sa démarche vers un processus de plainte formelle.

Source : Faculté de Médecine de l'Université de Montréal